



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09357

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TRT e	existante	
N° de rapport: 23/12-02-06/02	, , , , , , , , ,	XIOCATICO	
Concerne :   Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique  Type d'habitation :   maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: CELTI GREEN - Selfing	<del>-</del>		***********
Personne sur place :	1		
Adresse de la visite: Mue des Rossi avoles			CALL
Date de visite : Ola / Af Date d'émission : de / Références clien			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☎ 276 bis et dérogations 🕱 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : A Protection générale du branche   □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V   Nombre de tableaux :	100	The state of the s	8
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		10	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel 🛘 plombé 🔾 non plombable 🔾 à nouveau plombé	<b>~</b>		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		_
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :		V	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SO	COTEC BELGIUM	asbl.
Manguements / Notes:			
Voir ANNexe			
			9 30 a K X B
			1900/2 AD 0 40 To 40
	ST IT GATES OF IT	n n <sub>2</sub> no <sub>2-2</sub> a cos es	
		the F. E. SHEN OF SEC. SEC.	310 21 30 0 3
Conclusion:		E 65 404-0454 4040 KBD 1000	RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cer	trôle périodiqu	ue est à effectuer	dans dans
le delai prescrit par la réglementation en vigueur.			100
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité Au terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte	ire est à exécute de vente.	par K

même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL

UFFARO

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

-E273(fr)/0215 - V8

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº 8E 0406 671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jémeppe-Sur-Meuse (Liège)

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le

Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0799 23/1402 20/02			
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  ☐ Absence de réseau général de terre. ÆAbsence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  ☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :			
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :			
$\square$ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :			
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :			
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>			
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :			
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :			
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :			
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: en le les lants de la lants			

1/1